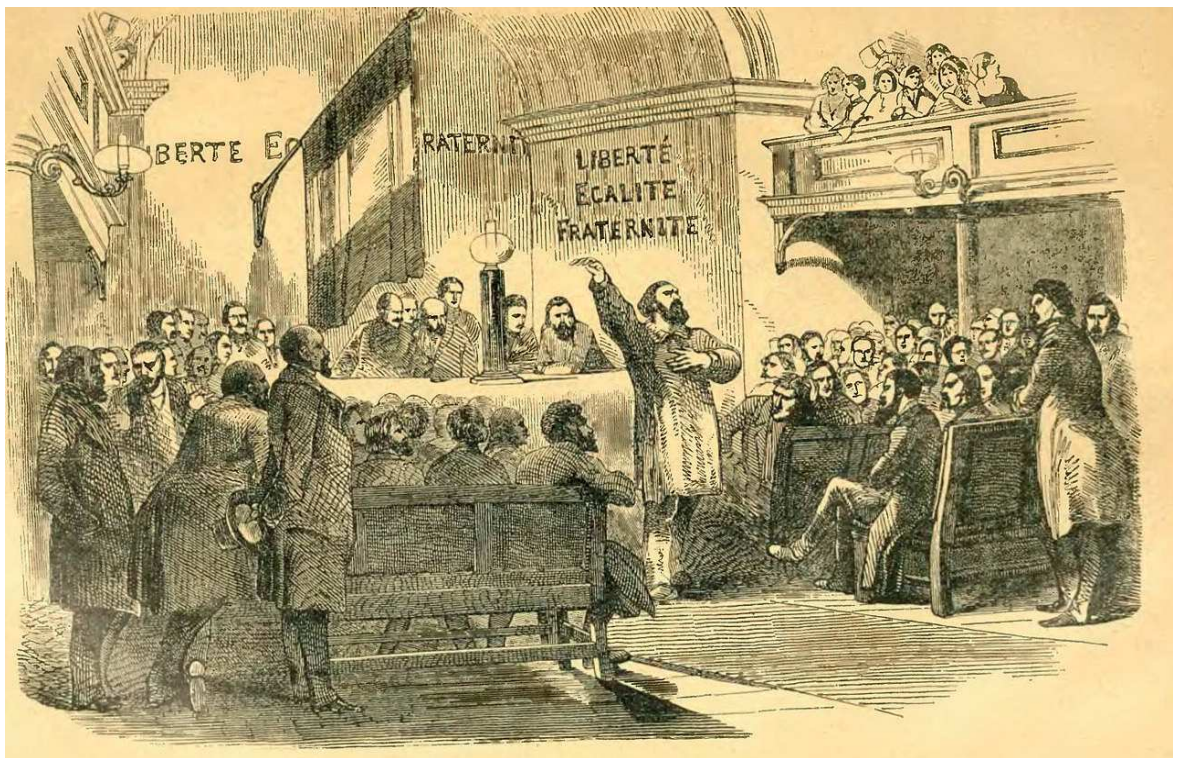


Pézenas en révolution (1789-1799)

L'avènement d'une politisation populaire



Assemblée d'un club républicain-socialiste, en 1848.

La Révolution française affecte tous les aspects de la société : les repères communautaires géographiques ou temporels sont modifiés, tandis que le quotidien des pézenois se trouve sensiblement bouleversé. On connaît les événements marquants de la Révolution à travers l'expérience des parisiens, mais qu'en est-il de la Révolution dans la province du Midi, et plus particulièrement dans le pays piscénois ? On retient Pézenas pour Molière et son âge d'or du XVII^e siècle, mais que s'est-il passé dans la suite de l'Histoire ? La cité n'est pas tombée dans l'oubli et l'indifférence : les pézenois ont continué à vivre l'Histoire avec implication et passion, à l'image d'Henri Reboul, figure politique révolutionnaire de Pézenas.

Tout au long de la période révolutionnaire, les scènes de tensions communautaires et de troubles

populaires se multiplient à Pézenas : chaque habitant, devenu citoyen (pour les hommes libres), s'implique dans la geste révolutionnaire à l'échelle locale.

Il s'agit ainsi de dégager à travers les exemples suivants un processus de politisation populaire, marquant l'évolution des mentalités et des comportements politiques à l'échelle collective. La temporalité exceptionnelle de la Révolution affecte ainsi les dynamiques communautaires en superposant aux facteurs sociaux déjà existants le facteur politique : tout individu se sent directement concerné par les bouleversements quotidiens induits par la Révolution, et se forge ainsi progressivement une opinion politique. Cette opinion se développe ensuite à travers des sociabilités politiques nouvelles, dans l'espace public ou dans les cafés. Ce processus mène au

final à la prise de parti et à l'action politique de l'individu qui s'inscrit dans une idéologie : c'est pourquoi l'émeute devient une expression privilégiée des revendications populaires, et la communauté semble se diviser à partir de la question politique.

Cet article aborde deux émeutes populaires piscénoises traversant la Révolution de 1792 à 1798 : chaque événement concerne un thème particulier (la question religieuse et la question politique), ces aspects de la société se trouvant ébranlés par la nouvelle société révolutionnaire. Ces exemples devraient ainsi dresser un bref tableau de la Révolution dans le pays piscénois, qui se distingue par son dynamisme et son franc caractère populaire.

La monarchie constitutionnelle et la division catholique (1789-1792)

Depuis la constitution des députés des États-généraux en Assemblée Nationale en juin 1789, la France passe d'une monarchie absolue, surnommée l'Ancien Régime, à une monarchie constitutionnelle et parlementaire. La Constitution est adoptée par l'Assemblée puis par Louis XVI en septembre 1791, mais le nouveau régime s'établit sur des fondations instables. L'opposition persistante du roi envers l'Assemblée – notamment grâce à son droit de veto suspensif sur les décrets proposés – brise progressivement le lien de confiance fragile entre le souverain et les députés, et par extension avec le peuple français. La tentative de fuite du roi en juin 1791, arrêté à Varennes avant qu'il passe les frontières, accélère la déchéance du régime avant même qu'il ne soit officialisé. La journée révolutionnaire du 10 août 1792 précipite une nouvelle ère pour la France : la monarchie est abolie, et la nouvelle Assemblée – la Convention – proclame la République le 21 septembre.

La question religieuse traverse toute la Révolution : dans son désir d'uniformiser et de rationaliser l'administration du pays, l'Assemblée s'attaque à l'organisation séculaire du clergé français en juillet 1790. La Constitution Civile du Clergé (la C.C.C.) érige le clergé comme un corps de fonctionnaires de l'Etat : les députés affirment leur aspiration à s'émanciper de toute influence extérieure, et notamment de l'autorité du Saint-Siège.

L'application de la C.C.C. divise naturellement le clergé et les catholiques français : certains prêtres refusent de prêter serment à la Constitution et se déclarent réfractaires, tandis que d'autres acceptent le serment et le gouvernement révolutionnaire. Les mesures répressives envers les réfractaires

s'intensifient : à partir de novembre 1791, le serment devient obligatoire sous peine d'être désigné ennemi de la Révolution. Avec la chute de la monarchie en août 1792, un degré supplémentaire est franchi : tout réfractaire est soumis à la déportation hors du territoire français. Ces mesures radicales intensifient l'exil volontaire d'une partie des réfractaires en 1791-1792.

Dans le département de l'Hérault, une légère majorité de réfractaires se démarque (57% du clergé du département) : sur un peu plus de trois cents, environ une centaine émigre volontairement avant la loi sur la déportation de l'été 1792. Parmi eux, les prêtres Savy et Babot, réfractaires au serment et ex-curés des paroisses de Pézenas.

Un quiproquo patriotique : la journée du 17 mars 1792

Le 13 mars 1792, les « prêtres non conformistes » Babot et Savy sont arrêtés par une troupe de patriotes piscénois. Afin de prévenir tout trouble populaire et d'assurer leur sécurité, la municipalité les place en détention provisoire. Les prêtres déclarent alors leurs vœux de partir en exil pour les États d'Italie ; la municipalité qui leur est plutôt favorable leur donne des passeports après délibérations et consultation de l'autorité supérieure, le directoire du département.

La nuit du 16 au 17 mars, les autorités piscénoises libèrent les prêtres de leur détention par crainte de la vindicte des militants patriotes : ils partent sans éveiller de soupçons pour le port d'Agde, d'où ils s'embarquent ensuite pour l'Italie. Mais le matin du 17 mars, l'agitation se répand : des groupes se constituent dans l'espace public, les piscénois apprennent la nouvelle. La colère gronde envers le conseil municipal, accusé d'avoir libéré les prêtres sans l'assentiment de la population.

Des attroupements se forment devant la mairie : les Piscénois réclament une preuve à la

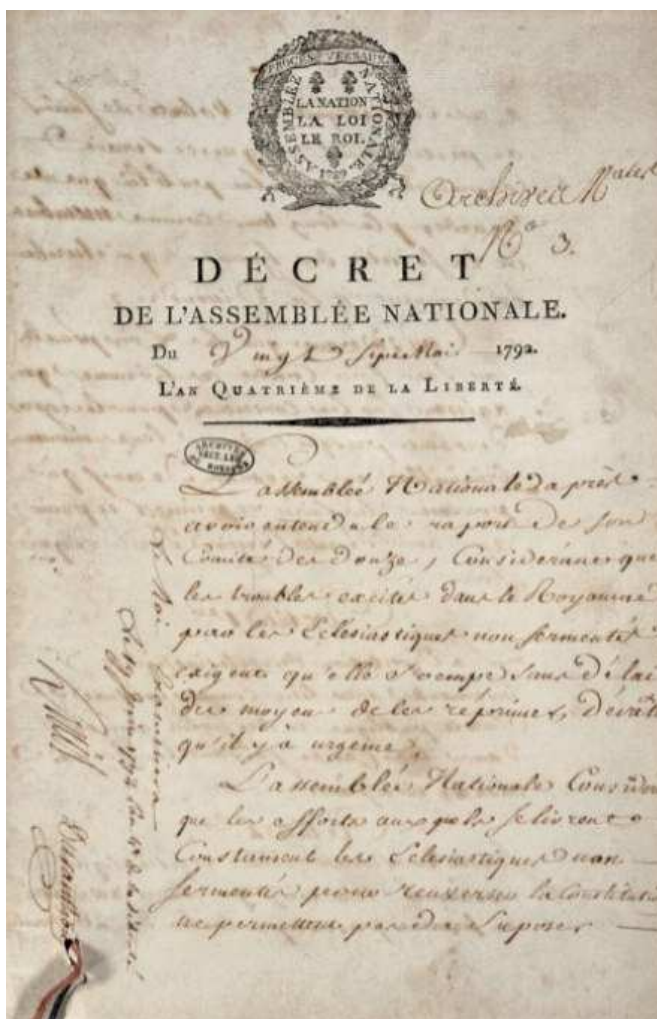
Esquisse théâtrale et idéalisée du rôle politique des députés des États généraux.



municipalité de la légalité de leur mesure. La lettre du directoire du département reçue le 14 mars aurait pu prouver cela, mais par manque de chance, le secrétaire-greffier s'est enfui avec les documents au petit matin dès qu'il a appris la rumeur populaire. L'absence de preuve sonne comme la confirmation de la trahison de la municipalité : la salle du conseil est envahie par la foule. Le maire Maigret et le premier officier municipal, Annequin, sont injuriés et bousculés. Ils se laissent finalement constituer prisonniers par les insurgés par crainte du lynchage populaire : le peuple exige qu'on lui livre des armes, qu'il est temps « qu'ils gouvernent la ville ».

Henri Reboul, alors officier municipal, rassemble la force publique, gendarmes et gardes nationaux confondus : ils sont bientôt rejoints par quelques dizaines de Piscénois menés par un certain M. Bois, désapprouvant tous le coup de force populaire. La troupe se met en marche vers les prisons et libère les deux élus, sans résistance des insurgés ni effusion de sang : face au déploiement des armes, les émeutiers n'ont pas risqué une riposte qui aurait entraîné une escalade de violence fratricide.

L'en-tête affiche de la devise de la monarchie constitutionnelle : «La Nation, la Loi, le Roi».



Dans les jours qui suivent l'émeute, une pétition d'indulgence de 70 Piscénois ayant participé au soulèvement est adressée aux autorités départementales : « ils pensent en conséquence que la loi ne doit pas agir de rigueur envers les citoyens qui n'ont péché que par un patriotisme égaré ». Cette pétition nous dirige ainsi vers la thèse du quiproquo patriotique : l'absence de preuve de la municipalité a fait croire aux Piscénois à une libération sans condition par complaisance, alors qu'elle en avait en fait reçu l'ordre par le département.

Les bouleversements politiques et religieux à répétition plongent les Piscénois dans la confusion idéologique, bien que ce genre d'événement démontre également l'imprégnation d'une conscience politique de plus en plus vive, concernant ici la question religieuse.

Les prêtres Savy et Babot émigrent donc sans danger en mars 1792, mais la radicalisation répressive envers les réfractaires en 1793-1794 s'abat sur leur famille restée au pays : le père de Savy est ainsi désigné suspect et emprisonné un an de l'automne 1793 à l'automne 1794, sur le simple motif d'avoir été hébergé par son fils durant l'hiver 1792 avant son exil.

La guerre des factions et l'instabilité du régime républicain (1792-1799)

Le régime républicain assiste au morcellement de ses partisans : à l'Assemblée comme au sein de la population, les républicains se divisent entre Girondins et Montagnards, bien que les nuances politiques soient plus subtiles. L'épisode de la Terreur en 1793-1794 accentue la politisation citoyenne et les actions qui en découlent, dans un climat d'incertitude et de délation.

Après l'été 1794 et la chute du régime de Terreur, une période de transition politique s'installe en France jusqu'à l'avènement du nouveau régime républicain – le Directoire – à l'automne 1795. C'est une étape de normalisation des institutions révolutionnaires, assistant à l'engourdissement politique des militants de tous bords. Les administrations locales, acquises aux militants jacobins prônant une politique sociale et populaire, sont épurées en 1794-1795 par les représentants en mission. Les clubs politiques et les comités de surveillance, dynamiques dans le pays piscénois, ferment leurs portes.

Le nouveau régime directorial adopte le modèle d'une République conservatrice et libérale : le suffrage universel (masculin) adopté en 1792

redevient étroitement censitaire, excluant de fait des dizaines de milliers de citoyens du processus démocratique. Les citoyens sont distingués entre les « passifs », ne possédant pas le droit de vote, et les « actifs » qui peuvent voter grâce à leur cotisation financière.

Le régime s'essaie à une politique de compromis, sans cesse ballotté par la pression royaliste aspirant à une restauration monarchique et par les Jacobins désirant le retour d'une république sociale et populaire. Le Directoire s'affirme en cassant à plusieurs reprises les résultats des élections législatives, en 1797 et 1798 notamment, ce qui lui vaut une perte de légitimité et une grande impopularité.

Cette époque marque la fin des grandes mobilisations populaires, mais en parallèle, les résistances et les solidarités communautaires s'affirment face à l'autorité : le phénomène de « l'anti-Révolution » prend de l'ampleur, défini comme « l'ensemble des attitudes rétives ou réfractaires qui caractérisent les mouvements populaires hostiles au nouveau régime [...] sans déboucher sur une révolte ouverte ».

À Pézenas, la guerre des factions bat son plein en 1797-1798 : les citoyens se rassemblent en partis et s'affrontent publiquement, entre les sympathisants royalistes menés par les frères Constans et les partisans jacobins dirigés par les frères Crespy. Face à l'augmentation de la dissidence et du refus de l'autorité, la municipalité se retrouve sans soutien et sans moyen d'action : la garde nationale refuse de faire son service, les querelles et les assassinats politiques deviennent fréquents, dans les rues ou les cafés. C'est dans ce climat délétère que certains piscénois vont élever leurs voix face à l'inégalité du système électoral.

Quand le passif devient actif : la journée électorale du 21 mars 1798

Le 21 mars 1798, les citoyens actifs du canton de Pézenas sont appelés à voter pour élire au premier niveau les électeurs des députés de la chambre basse et des autorités départementales. Les élections se déroulent dans l'ancien couvent des Ursulines. Dès l'aube, les militants jacobins – pour la plupart des citoyens passifs de classe populaire – semblent vouloir organiser un coup de force électoral : les frères Crespy se postent aux portes de la ville et ameutent les hommes et les femmes partant aux champs. Environ deux cents personnes se rallient à eux et pénètrent le local dès l'ouverture des portes. Les rôles se trouvent ainsi inversés : l'entrée est refusée aux citoyens actifs



La berline royale ramenée à Paris.

venus voter ; ils sont hués et bousculés par la foule. Un de ces citoyens témoigne de l'événement dans une pétition adressée aux autorités départementales : « ils [les insurgés] lâchèrent dans l'assemblée 25 à 30 hommes à veste bleue, pouf rouge au chapeau, bâton à la main qui entraient et sortaient de la salle, la provocation sur les lèvres ».

La « bande à Crespy », comme elle est surnommée par les autorités, encourage tous les habitants à participer à la vie politique électorale, des citoyens passifs aux non-citoyens, comme les femmes et les domestiques. Le bureau de vote est ainsi composé d'éléments populaires, et les émeutiers organisent leurs propres élections représentatives de leurs revendications trop souvent écartées.

« C'était dans ces entrefaites qu'un des affidés entre dans la salle et s'élance en criant aux armes. » Ce cri provoque un mouvement de panique, tant du côté des insurgés que des citoyens actifs : tandis que ceux-ci se pressent de se réfugier dans leur demeure, les émeutiers se répandent dans la ville à la recherche d'armes. La plupart s'équipent de bâtons, de fourches et de pierres, faute d'armes à feu. Certains citoyens actifs sont malmenés, leurs maisons prises d'assaut ; les boutiques des commerçants barricadent leurs entrées par crainte du pillage.

La municipalité de Pézenas possède depuis peu les moyens de faire face à un tel soulèvement : suite à son désordre permanent, la ville est mise en état de siège en février 1798. Le pouvoir est conféré au général Petitguillaume, chargé de pacifier de nombreuses communes dans le département. Pour y pallier, il fait stationner en permanence à Pézenas un détachement militaire fort d'environ deux cents fantassins et d'une vingtaine de cavaliers.

Les émeutiers se heurtent à la force publique sur le Quay : face à leur menace d'ouvrir le feu, les



La salle du Manège, siège de l'Assemblée législative envahie par les Insurgés.

Piscénois préfèrent de nouveau se retirer et ne pas provoquer d'effusion de sang. Le soulèvement s'estompe aussi vite qu'il est apparu et les élections sont invalidées par les autorités : le gouvernement casse de toute manière ces élections législatives, évinçant de nombreux élus jacobins.

Pour conclure ...

Les piscénois, investis pour certains de nouveaux droits politiques, s'approprient pour la première fois une parcelle de pouvoir et pensent donc incarner légitimement une des réalités du pouvoir : c'est l'idée de souveraineté populaire en action introduite par la mentalité révolutionnaire.

Ainsi, les français revendiquent de plus en plus une autonomie communautaire. La politisation révolutionnaire s'est faite par l'événement, mais aussi par les émotions mobilisées : l'espérance et

la peur animent les actions des révolutionnaires et des contre-révolutionnaires. Les nouveaux militants entretiennent des discussions politiques dans les cercles populaires et les débits de boisson : ils débattent, puis s'unissent autour de chants politiques en occitan. Ces sociabilités idéologiques contribuent à leur prise de position puis à l'action révolutionnaire.

Les nouvelles normes (politiques, sociales, religieuses) introduites par la Révolution sont mouvantes et éphémères, changeant selon les hommes au pouvoir et le régime en place. La diversité de la construction politique révolutionnaire provoque fatalement l'affrontement entre les différents partis pour imposer leur vision à la société : il en résulte que les communautés villageoises subissent une fracture idéologique, s'ajoutant aux conflits déjà latents de la localité. En parallèle de cette division politique, la solidarité communautaire s'intensifie face à la centralisation du pouvoir : ce phénomène gagne de l'ampleur au XIX^e siècle. Les solidarités villageoises se voient donc modifiées selon un nouveau facteur : le facteur politique.

Il est difficile de synthétiser une période mouvementée comme la Révolution, qui bouleverse en profondeur la société française dans son ensemble, affectant à la fois l'espace et le temps. Le pays piscénois ne fait pas défaut à cette règle, et ses ancêtres renferment encore beaucoup d'histoires à raconter.

Robin Duthu



Intérieur d'un comité de surveillance.

Henri Reboul.